



Charte Éthique du cavalier et du meneur de pleine nature

Je respecte mon cheval

- Je monte ou j'attelle un cheval en bonne santé, sans blessure, adapté à mon niveau et à l'effort demandé.
- J'utilise un harnachement qui convient à ce cheval et à l'activité prévue.
- Pour voyager loin, je ménage ma monture en gérant son allure selon sa condition physique, la nature du terrain et le relief.
- Je prévois sur mon parcours suffisamment de points d'eau pour qu'il s'abreuve, et lorsque je pars longtemps, j'emporte pour lui une nourriture adaptée à l'effort qu'il va fournir.

Je respecte la nature et les espaces que je traverse

- J'apprends à connaître la faune, la flore, la géologie et les sites rencontrés sur mon parcours.
- Les seuls souvenirs que je prends de ma randonnée sont des photos. J'évite toute cueillette : ce n'est pas parce qu'une espèce végétale est abondante ici, qu'elle n'est pas rare ailleurs.
- Pour éviter que mon cheval piétine les espèces sauvages ou cultivées et qu'il provoque l'érosion des sols fragiles, je ne sors pas des chemins et sentiers, je ne traverse ni les cultures ni les plantations.
- Je n'effraie pas les animaux en pâture et je referme derrière moi les barrières que j'ai ouvertes.
- Je ne jette rien, je ne laisse rien derrière moi, que les traces des pas de mon cheval.
- Je signale les anomalies rencontrées sur mon parcours comme les dépôts de feux, les animaux errants, les éboulements ou les décharges sauvages.

Je respecte les autres utilisateurs de l'espace naturel

- Je suis courtois avec toutes les personnes rencontrées sur mon parcours.
- Quand je croise des promeneurs, je ralentis l'allure et je prends mes distances.
- En période de chasse, je suis vigilant et j'évite les zones de battues.

Je suis prévoyant

- Je choisis un équipement qui garantit ma sécurité.
- J'informe un tiers de mon départ, et des grandes lignes de mon itinéraire.
- J'emporte toujours dans mes sacoches : une trousse de premier secours humains et équins, un couteau et une lampe de poche, un cure-pieds en promenade, et un nécessaire de maréchalerie en randonnée, un peu de monnaie ou un téléphone portable.
- Je reste visible par tous les temps et à toute heure en m'habillant de couleurs claires et en portant des bandes réfléchissantes de nuit.

Ces précautions ne nous dispensent pas de nous informer avant de partir sur nos droits et devoirs. Renseignons-nous sur le code de la route, le code forestier, le code rural, le règlement des réserves naturelles et des espaces protégés, sur les règles qui régissent la circulation à cheval, et sur l'ensemble des dispositions relatives à la propriété privée.

En complément de la Charte Ethique du Cavalier et Meneur, il convient d'adopter quelques mesures afin de conserver une bonne entente entre les utilisateurs des chemins :

- Adapter son allure en fonction de l'état du chemin, afin de ne pas abîmer le terrain.
- Sur les sols non stabilisés (boue, sable), serrer à droite lorsque la largeur du chemin le permet. Pensons aux randonneurs pédestres qui passent après nous.
- En période de chasse, se renseigner en mairie sur les chemins à éviter.
- Garder à l'esprit que le passage des cavaliers n'est que toléré à certains endroits.